



Dossier d'inscription – Coursus partiels (articles 18 et 19)

*Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS)
Mention complémentaire aide à domicile (MCAD)
Auxiliaire de puériculture (AP)
Ambulancier ou certificat de capacité d'ambulancier
Diplôme d'Etat d'aide-médico-psychologique (AMP)
Titre professionnel d'assistant(e) de vie aux familles (TP AVF)
(4 places disponibles)*

- D.E.A.V.S.
 M.C.A.D.
 A.P.

- Ambulancier
 A.M.P.
 TP AVF

Réservé à l'administration

Dossier n° :

NOM de naissance EPOUSE

Prénoms

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Code Postal..... Ville.....

Téléphone obligatoire : fixe : mobile :

Adresse mail :

Pièces à joindre au dossier (cochez les cases correspondantes au dépôt de ces pièces) :

- Photocopie de la carte d'identité (recto-verso)
- 2 enveloppes (22x11) affranchies au tarif en vigueur et libellées à vos nom et adresse
- Chèque bancaire de **60 euros** établi à l'ordre du Trésor Public (**non remboursable**)
- Curriculum vitae
- Titre ou diplôme permettant la dispense des unités de formation
- Lettre de motivation
- Attestations de travail avec appréciations du supérieur hiérarchique ou de l'employeur

Je soussigné(e) M..... atteste avoir
remis le dossier d'inscription OU envoyé le dossier d'inscription

le2019 au secrétariat de l'I.F.S.I.

Signature obligatoire.....

**Retour du dossier complet sinon refus, soit en le déposant au secrétariat de l'I.F.S.I.(site de Fitz-James),
soit par voie postale à l'adresse suivante : 2 rue des Finets – 60607 CLERMONT Cedex
☎ : 03.44.77.50.48 – Fax : 03.44.77.50.81 – Adresse GPS : rue Guy Boulet 60840 Breuil-le-Sec**

Tableau des modalités et calendrier d'admission à l'institut de formation d'aides-soignants

Les candidats devront être âgés de 17 ans au moins à la date de leur entrée en formation

Cursus partiel (articles 18 et 19) : 4 places disponibles

(auxiliaire de puériculture (AP), ambulancier, auxiliaire de vie sociale (DEAVS), mention complémentaire aide à domicile (MCAD), aide-médico psychologique (AMP), assistant de vie aux familles (AVF))

Deux choix sont proposés : attention ! le choix que vous ferez sera définitif au moment de votre inscription

1°) Soit vous vous présentez avec un des titres ou un des diplômes référencés ci-dessous pour une formation en cursus intégral (*dossier blanc*)

- Baccalauréat ou titre homologué au niveau IV
- Titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué niveau V
- BEP Sanitaire Social ou BEPA service aux personnes
- Titre ou diplôme étranger

2°) Soit vous vous présentez avec votre diplôme référencé ci-dessous pour une formation en cursus partiel

- AP
- Ambulancier
- DEAVS
- MCAD
- AMP
- AVF

Quelque soit votre choix :

Les dossiers d'inscription sont à retirer à partir du 07 janvier 2019 et téléchargeable sur le site internet de l'I.F.S.I. à partir du 02 janvier 2019

Date limite pour le dépôt des dossiers d'inscription le 08 mars 2019

Modalités pour la sélection si vous vous inscrivez en cursus partiel :

Sélection en deux temps :

1°) **Epreuve d'admissibilité** : sélection sur dossier réalisée par un jury → **résultats** le 29 avril 2019 à partir de 14h à l'I.F.S.I.

2°) **Epreuve d'admission** (si votre dossier est retenu → note égale ou supérieure à 10) : **entretien** avec un jury le 20 mai 2018

Résultats le 03 juin 2019 à l'I.F.S.I. à partir de 14h